



Réponse au rapport de l'Ombudsman

Message de la ministre, Dre Helena Jaczek



Comme vous le savez, l'Ombudsman de l'Ontario, Paul Dubé, a publié le 24 août son rapport sur les interventions du ministère face aux situations de crise impliquant des adultes ayant une déficience intellectuelle.

Je remercie l'Ombudsman et son bureau de leur rapport et accepte toutes ses recommandations. Je rendrai compte tous les six mois auprès du Bureau de l'Ombudsman conformément à sa demande. Je suis pleinement engagée à collaborer avec mes collègues du Conseil des ministres et nos partenaires du secteur pour résoudre à plus

long terme les situations de crise touchant des adultes ayant une déficience intellectuelle.

Mon ministère a travaillé d'arrache-pied pour traiter les types de situations identifiées dans le rapport. Depuis que je suis ministre, j'ai rencontré de nombreuses personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille. Je sais que nous devons continuer d'œuvrer à améliorer notre système pour leur bien. Sans ignorer que de grands chantiers nous attendent encore, de réels progrès ont été réalisés depuis le début de l'enquête de l'Ombudsman il y a près de quatre ans.

Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont vu leur budget doubler au cours des 12 dernières années, atteignant 2 milliards
(suite p2)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rapport de l'Ombudsman, veuillez consulter :

- Le rapport de l'Ombudsman www.ombudsman.on.ca/Resources/Reports/Nowhere-to-Turn.aspx?lang=fr-CA
- La déclaration de la ministre Jaczek www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/news/releases/2016/20160824.aspx

de dollars annuels pour l'exercice 2016-2017, afin d'offrir des soutiens et des services. En 2014, nous avons réalisé un investissement sans précédent de 810 millions de dollars sur trois ans afin d'accroître le soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Grâce à cet investissement, les personnes et leur famille disposent d'un plus grand choix et d'une plus grande souplesse pour acheter les soutiens les plus adaptés à leurs besoins.

Comme l'a fait remarquer l'Ombudsman dans son rapport, cet investissement apporte à ce jour un nouveau financement direct à plus de 7 200 adultes ainsi qu'à leur famille. Une partie de cet investissement servira à créer, d'ici l'an prochain, de nouveaux services de soutien en établissement qui bénéficieront à environ 1 400 adultes ayant une déficience intellectuelle parmi les plus nécessiteux. En fait, plus de 800 adultes ont déjà évolué vers de nouveaux services de soutien en établissement au cours des deux premières années.

En 2014, mon ministère a aussi mis en place à l'échelle de la province un processus d'intervention d'urgence cohérent afin d'aider les personnes et les familles dans une situation de besoin immédiat. Ce processus nous permet de faire face aux situations de crise telles que celles mentionnées dans le rapport. À ce jour, notre processus d'intervention d'urgence a aidé plus de 1 100 personnes à trouver en urgence les soutiens dont elles avaient besoin, tels que la plupart de ceux mentionnés dans le rapport de l'Ombudsman.

Au cours des dix dernières années, de grands progrès ont été réalisés vers l'adoption de la vision ontarienne d'une inclusion communautaire

intégrale pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Tous les établissements ont été fermés et le ministère finance des services de soutien en établissement de type communautaire qui bénéficient à 18 000 adultes ayant une déficience intellectuelle.

Avec nos partenaires et les familles, nous partageons une vision axée sur la personne où chaque personne a la parole pour déterminer ses besoins et pour choisir les services qui correspondent le mieux à ses objectifs et à ses aspirations.

Les organismes de services partenaires ont abordé ce défi sans réserve. Beaucoup ont déjà présenté des idées novatrices, créatives et utiles, et proposé des partenariats locaux visant à rendre nos collectivités plus inclusives. Il est notamment question de soutenir les solutions de logement communautaires et créatives formulées dans le cadre de notre Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle en vue de proposer des solutions de logement plus souples qui satisfassent les besoins de chacun.

Grâce à notre collaboration continue, nos partenariats solides et le partage de solutions, nous continuons de travailler à la mise en œuvre des changements nécessaires pour relever les défis énoncés dans le rapport de l'Ombudsman et poursuivons les efforts constants du ministère pour améliorer la prestation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.



En route vers un meilleur système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle



En relativement peu de temps, nous avons réalisé de réels progrès dans le sens de la véritable inclusion communautaire des adultes ayant une déficience intellectuelle.

Il est important de faire un état des lieux et d'examiner le chemin parcouru.

En Ontario, l'ère du placement en établissement des personnes ayant une déficience intellectuelle a pris fin il y a moins d'une décennie, en 2009. Cette mesure a constitué une avancée importante, modifiant totalement notre mode de prestation des soutiens et services destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Depuis lors, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont lentement mué en un réseau de soutiens et de services offerts et gérés par 360 organismes communautaires locaux bénéficiant d'une aide financière de la part du gouvernement de l'Ontario.

L'Ontario a désormais entamé un nouveau changement majeur, en amorçant l'abandon des ateliers protégés pour privilégier les options plus inclusives telles que l'emploi ou la participation constructive à la vie communautaire.

Une vision commune de l'inclusion

Notre réorganisation des services aux personnes handicapées est le symbole d'une vision commune, reflet direct des besoins et des aspirations des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Nous partageons l'objectif suivant avec nos partenaires du secteur et nos clients : concevoir des services et soutiens plaçant la personne au centre. Il ne s'agit pas d'une approche uniformisée des services.

Les soutiens doivent être sensibles aux objectifs et aspirations des clients, et privilégier leurs besoins. Cela signifie en outre que les personnes doivent être capables de faire leurs propres choix.

Nous devons tous œuvrer de concert afin que les personnes ayant une déficience intellectuelle puissent trouver un endroit sûr où vivre, prendre part à des programmes communautaires, aller à l'école et recevoir une éducation, décrocher un emploi valable et soumis à la concurrence, et prendre pleinement part à la vie communautaire.

(suite p4)

Chemin de service et amélioration de l'expérience des services

Nous sommes déterminés à dégager un chemin d'accès aux services plus facile à parcourir et à faire en sorte que l'expérience place la personne au centre.

Nous savons qu'il peut être éprouvant et stressant pour les personnes et leur famille d'accéder au processus de demande ou de le suivre pour la première fois. D'autres personnes, bénéficiant déjà de services, souhaitent peut-être passer à des soutiens différents, ce qui peut également représenter un défi.

Dans les prochains mois, nous allons travailler en collaboration avec les organismes partenaires et les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle en vue de trouver de nouvelles façons d'améliorer l'expérience de ces dernières et de faciliter la navigation au sein du système et l'accès aux services.

Nous savons par exemple qu'elles devraient avoir les outils pour gérer leurs propres plans de services au lieu de compter sur les organismes pour le faire à leur place.

Notre objectif à long terme est de rendre le système plus simple d'utilisation pour les personnes, tout en leur proposant de meilleures options au sein d'une gamme de services disponibles répondant mieux à leurs besoins. Il est également essentiel que les personnes jouissent d'expériences similaires en matière de services à la clientèle, quel que soit l'endroit où elles vivent dans la province.


Quant aux personnes ayant des besoins complexes et leur famille, nous œuvrons pour leur faciliter l'accès à des services de coordination des dossiers afin qu'elles puissent recevoir les soutiens et services adéquats en fonction de leurs besoins, au lieu de compter uniquement sur les programmes disponibles.

Nous souhaitons offrir des soutiens de façon à permettre aux personnes de vivre au domicile de leur choix plutôt qu'au sein de services résidentiels financés par le gouvernement. Nous nous efforçons en outre d'améliorer les programmes de financement direct tels que le programme Passeport, afin qu'ils soient plus utiles aux personnes et à leur famille, et de rationaliser la façon dont les services leur sont remboursés.

Financement du système

Sur les 70 000 personnes ayant une déficience intellectuelle d'après les estimations, plus de 42 000 bénéficient actuellement de services financés par le gouvernement.

Notre investissement annuel en faveur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a atteint les deux milliards de dollars cette année.




Feuille de renseignements sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Établissements fermés :
Au cours de la dernière année, l'Ontario a fermé tous les établissements destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle. L'accent actuel est mis sur la prestation de soutiens au sein de la collectivité et sur le financement direct versé aux personnes et aux familles.

Services et soutiens :
Environ **70 000** adultes ayant une déficience intellectuelle en tant que pathologie primaire ou secondaire sont des bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Le POSPH verse jusqu'à concurrence de **1 110 \$** par mois (personnes collatérales) et les bénéficiaires peuvent être admissibles à d'autres prestations d'aide sociale notamment le remboursement des médicaments sur ordonnance, des frais dentaires et des soins de la vue. (À compter de septembre 2016, les personnes collatérales qui sont bénéficiaires du POSPH toucheront le montant maximum de **1 125 \$** par mois)

42 000 Plus de **42 000** adultes ayant une déficience intellectuelle en Ontario bénéficient actuellement de services et de soutiens. Les particuliers peuvent recevoir plus d'un type de services ou de soutiens.

18 000 À l'heure actuelle, **18 000** personnes ayant une déficience intellectuelle bénéficient de soutiens en établissement. Citons au nombre de ces soutiens les foyers de groupe et d'autres types de logement avec services de soutien.



Consultez la feuille de renseignements sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle :

www.mcscs.gov.on.ca/documents/fr/mcscs/developmental/DS_FactSheet_Fr.pdf



Premières victoires de la réorganisation

En travaillant main dans la main avec le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, nous avons progressé sur un certain nombre de fronts pour réorganiser les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle :

Emploi soumis à la concurrence et ateliers protégés

Notre Fonds pour l'emploi et la modernisation des services (FEMS) aide de nombreux organismes de services à abandonner les ateliers protégés. Plusieurs projets actuellement financés en vertu du FEMS et menés par les organismes consistent à délaisser des environnements conventionnels comme les ateliers protégés en faveur d'emplois communautaires.

Comme l'annonçait le budget de l'Ontario 2016, le gouvernement de l'Ontario élaborera une nouvelle stratégie provinciale d'emploi pour les personnes handicapées. La ministre responsable de l'Accessibilité mènera la stratégie et le MSSC contribuera à son élaboration.

Planification de l'avenir gérée par la personne

Le ministère investit également en faveur d'initiatives de planification gérée par la personne susceptibles d'aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à planifier leur avenir et



leurs principales périodes de transition dans la vie, et à les mettre, elles et leur famille, en rapport avec des soutiens au sein de la collectivité élargie.

En avril 2015, le ministère a commencé à allouer des fonds aux fins de facilitation et de planification indépendantes. À l'heure actuelle, plus de 450 personnes ayant une déficience intellectuelle travaillent avec des facilitateurs indépendants à la planification de leur avenir.

Contribuer à améliorer la sécurité des personnes

Durant l'année écoulée, le ministère des Services sociaux et communautaires a pris des mesures pour améliorer davantage la sécurité des adultes ayant une déficience intellectuelle pris en charge dans le cadre de programmes financés par le gouvernement.

(suite p6)

Nous avons conçu un programme d'inspection de la conformité renforcé pour les organismes qui offrent des services et des soutiens, et fixé de nouvelles exigences pour renforcer la surveillance des organismes assurant la prestation du Programme de placement en famille hôte pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.



Stop aux abus, une nouvelle ligne téléphonique et adresse électronique fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour promouvoir la sécurité des personnes ayant une déficience intellectuelle, est désormais en cours de mise en place avec les organismes. Nous procéderons au lancement public de ce nouveau service cet automne.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de sécurité, consultez le numéro de juillet de Point de mire.

Répondre aux situations d'urgence

En 2014, le ministère a introduit un processus de réponse aux urgences pour aider les personnes et leur famille ayant des besoins immédiats. Jusqu'à présent, il a aidé 1 100 personnes à trouver des soutiens urgents.

Par ailleurs, le ministère finance désormais des soutiens temporaires dans des situations de crise de courte durée, par exemple lorsqu'un fournisseur principal de soins tombe malade.

Ministère des Services sociaux et communautaires


Direction des politiques en matière de soutien communautaire

Tél. : 416 327-4954 ▪ Téléc. : 416 325-5554 ▪ Tél. sans frais : 1 866 340-8881 ▪ Téléc. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.css@ontario.ca • Ce bulletin est aussi offert en ligne à ontario.ca/communautaires

 twitter.com/ONAideSociale

 facebook.com/OntarioServicesSociaux

 Nos vidéos : ontario.ca/b87k